



**LES ECHECS
DE VINCENNES**

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Tous les joueurs et toutes les joueuses s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.

Article 1 : Organisation

Les échecs de Vincennes organisent leur open Cadence Lente 2025 du samedi 27 au dimanche 28 septembre 2025 à l'Espace Sorano, 16 Rue Charles Pathé - 94300 Vincennes

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses disposant d'une licence A ou affiliés à une fédération reconnue par la F.I.D.E. pour la saison 2025-2026.

L'événement se décompose sur les trois tournois suivants :

- Le Tournoi A réservé aux joueurs et joueuses ayant un classement Elo de 1800 à 2399 ;
- Le Tournoi B réservé aux joueurs et joueuses ayant un classement Elo de 1500 à 1900 ;
- Le Tournoi C réservé aux joueurs et joueuses ayant un classement Elo inférieur ou égal à 1600 ou étant non classés.

Le classement Elo utilisé est le classement Elo officiel de la FIDE disponible sur le site <https://ratings.fide.com/>

A l'exception d'un cas exceptionnel permettant d'éviter des exemptions à la 1^{re} ronde*. Aucune dérogation ne sera accordée. (*Seul l'organisateur après consultation de l'arbitre peut décider de la personne bénéficiant de l'exemption indiquée)

Aucun changement de tournoi ne sera accepté après l'appariement de la 1^{re} ronde.

Chaque tournoi se déroule en 5 rondes appariées au système suisse.

Les résultats des trois tournois sont comptabilisés pour le classement FIDE d'Octobre 2025

Arbitre en chef de l'événement : Julien CLAREBOUT – Arbitre International

Arbitres adjoints : Maélyss BIMONT – Arbitre Fédérale et Philippe VAILLANT – Arbitre en formation

Article 2 : Règles

**L'ARBITRE EN CHEF PEUT ÊTRE JOINT POUR TOUTE PROBLEMATIQUE LIEE AU
DEROULEMENT DU TOURNOI (ERREUR DE RESULTAT, FORFAIT,...)**

Téléphone : 06 60 37 19 50

Mail : jjclarebout@gmail.com

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs (FIDE) en vigueur à la date du tournoi.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel Sharly-Chess sous contrôle de l'arbitre principal. En cas de dysfonctionnement l'arbitre pourra décider de transférer la gestion du tournoi sur le logiciel Papi.

Cadence : Toutes les parties se jouent à la cadence 1h00 + 30s/coup

Remarque : Il est précisé que cette cadence ne permet pas la prise en compte pour le calcul du Elo lors des parties impliquant des joueurs ou joueuses classés 2400 ou plus.

Retard : **Tout retard de 30 minutes ou plus sera sanctionné par un forfait sportif sauf motif exceptionnel présenté à l'arbitre en chef de l'événement.**

Parties Nulles : L'offre de nulle n'est autorisée sur une partie qu'à partir du moment où chacun des deux adversaires a achevé au moins 20 coups.

Dress-code : Pour l'ensemble du tournoi et la remise des prix, il est demandé aux joueurs et joueuses de porter une tenue correcte.

Résultats et appariements :

- Une fois la partie terminée, le résultat doit immédiatement être communiqué à l'arbitre en lui fournissant les originaux de chaque feuille de partie avant de quitter la salle de jeu.
- Toute contestation de résultat devra être faite à l'arbitre en charge du tournoi au plus tard au moment de la remise des feuilles de partie – hormis une erreur évidente, aucune contestation ultérieure ne sera acceptée.
- Les résultats seront publiés en ligne au fur et à mesure de l'avancée des rondes. Les joueurs et joueuses ont la responsabilité d'en vérifier l'exactitude.

Contestation et Jury d'Appel :

Uniquement dans le cadre de désaccord avec la décision d'un arbitre, les joueurs et joueuses peuvent faire appel de la décision. Ils continueront la partie suivant les consignes de l'arbitre et déposeront leur réclamation par écrit à l'arbitre en chef du tournoi dès la fin de la partie. L'arbitre en chef convoquera le jury d'appel dont la décision sera rendue avant le début de la ronde suivante.

Pour des contestations sortant de ce cadre (soupçon de triche, gêne durant la partie, violence...), les joueurs et joueuses solliciteront l'arbitre en chef qui leur indiquera la procédure.

Les sollicitations abusives du jury d'appel ou les actions de diffamations seront sanctionnées de l'exclusion immédiate du tournoi et des signalements nécessaires auprès de la fédération.

Article 3 : Appareils électroniques

Les téléphones mobiles et autres appareils de communication électronique sont tolérés dans la salle de jeu à condition d'être rangé et complètement éteints. Toute personne ayant une partie en cours surpris avec un appareil allumé ou sortant de la zone de jeu avec un tel appareil (même éteint) perdra la partie.

Des contrôles pourront être effectués par les arbitres (présentation par vous-même de vos appareils électroniques, du contenu de vos poche ou du contenu d'un sac...). Le refus de se soumettre à ces contrôles est sanctionné de la perte de la partie.

Les spectateurs ont l'interdiction d'utiliser un téléphone ou autre appareil de communication dans la zone de jeu. Les prises de vues (photos/vidéos) sont soumises à l'autorisation de l'arbitre.

Article 4 : Horaires

Horaire		
Pointage (Obligatoire)	Samedi 27 septembre : Sur place entre 9h00 9h45. Par SMS en cas de retard : 06 60 37 19 50 Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.	
R1	Samedi 27 septembre	10h00
R2	Samedi 27 septembre	13h30
R3	Samedi 27 septembre	16h30 (Horaires Prévisionnel)
R4	Dimanche 28 septembre	10h00
R5	Dimanche 28 septembre	13h30
Remise des prix	Dimanche 28 septembre	Vers 17h00 (Horaire prévisionnel)

Article 5 : Prix et inscriptions

Inscriptions : Jusqu'au 26 septembre 22h : adultes 35 € ; jeunes 20 €. ---Sur place : adultes 45 € ; jeunes 30 €
Gratuit pour les GMI, MI, GMF, MIF et les personnes définies par le règlement fédéral des compétitions homologuées.

Le cumul des inscrits est limité à 150 participants. L'organisateur peut accepter quelques participants supplémentaires.

Tous les prix sont attribués à la place réelle et sont non cumulables. L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 6 : Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : Nombre de victoires, buchholz et enfin la performance.

En accord avec l'article C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Sharly-Chess correspondant aux préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 7 : Conduite des joueurs

Il est strictement interdit de fumer, vapoter en dehors de la zone « air-libre » ou d'être en état d'ébriété sur les lieux du tournoi.

Pendant sa partie, un joueur, ou une joueuse, conscient d'avoir le trait n'a pas le droit de quitter la salle de jeu et doit rester à proximité de son échiquier.

Pendant sa partie, un joueur, ou une joueuse, n'étant pas au trait est autorisée à sortir de la salle de jeu pour se rendre aux toilettes, à la buvette ou dans la zone « air-libre » en se conformant à l'article 3 du présent règlement sur les appareils électroniques. Il lui est interdit de se rendre en zone d'analyse, de parler de sa partie en cours ou de quitter le lieu de la compétition sans l'accord d'un arbitre.

Une fois la partie terminée, il n'est pas autorisé de l'analyser dans la salle de jeu.

Un joueur absent sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié lors des rondes suivantes (sauf arguments recevables). Il fera de plus l'objet d'un signalement auprès de la direction juridique de la DNA.

Article 8 : Dispositifs de contrôle

- a) Contrôle anti-dopage : Les participants et participantes acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants et participantes ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.
- b) Contrôle anti-triche : Les joueurs et joueuses soupçonnés de tricherie devront se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

Article 9 : Photos et prises de vues

Les échecs de Vincennes en tant qu'organisateur ainsi que les organismes de presse habilités sont autorisés à prendre des photos et vidéos sur les lieux du tournoi pour ses archives et la diffusion dans la presse locale ainsi qu'à reproduire et représenter les prestations sportives de chaque participant. Des photos et vidéos de l'événement, des joueurs et des joueuses (notamment lors de la remise des prix) pourront être diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux liés au club « Les Echecs de Vincennes ». La participation au tournoi et par conséquent l'acceptation du présent règlement permet de considérer l'accord de principe de chaque joueur et joueuse pour que son image dans le cadre du tournoi soit utilisée toutefois chacun et chacune peut indiquer son refus que des images individuelles soit diffusées et peut toujours faire appliquer à posteriori son droit au retrait des images diffusées*.

**Les demandes concernant le droit à l'image se font directement auprès de l'organisateur sans sollicitation des arbitres.*

Arbitre Principal

CLAREBOUT Julien



L'Organisateur

Philippe VAILLANT